

Vers une stratégie de l'eau pour le Nouveau-Brunswick :

Surveillance et rapports



Le Nouveau-Brunswick aujourd'hui

Au Nouveau-Brunswick, la qualité de l'eau et la quantité d'eau des sources d'eau potable et non potable sont surveillées.

Dans le cadre des programmes provinciaux de surveillance, la quantité d'eau est mesurée à l'aide des données recueillies par des stations hydrométriques, des indicateurs du niveau de la nappe phréatique et des pluviomètres. Des échantillons d'eau sont prélevés puis analysés pour s'assurer que l'eau répond aux normes de qualité en vigueur. Certains programmes de surveillance de l'eau font partie d'ententes et de partenariats provinciaux-fédéraux.

Les programmes de surveillance de la qualité de l'eau servent à déterminer si des changements sont survenus dans la qualité de l'eau et, si c'est le cas, les raisons de ces changements.

Les programmes de surveillance sont un aspect important de la planification des ressources en eau ainsi que de

l'évaluation et de la compréhension des tendances à long terme de la qualité de l'eau. Ces programmes permettent également de déterminer si des mesures de protection peuvent être nécessaires pour régler un problème.

Quantité d'eau

Dans l'ensemble, le Nouveau-Brunswick dispose de bonnes ressources d'approvisionnement en eau, mais les variations de nature géographique, géologique, climatique et hydrologique peuvent avoir un impact sur la quantité d'eau disponible à un endroit donné.

De nombreux intervenants se servent des informations sur la quantité d'eau (niveaux des eaux souterraines, données sur les débits et renseignements géologiques) pour la planification de l'infrastructure, l'exploitation des réserves d'eau potable et les prévisions de la disponibilité de l'eau.

Chaque mois, le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux rédige un rapport sur les ressources en eau. Ce rapport donne de l'information sur les précipitations (quantité de pluie et de neige), le débit des cours d'eau et les niveaux des puits de surveillance des eaux souterraines. Il fournit également des prévisions sur la disponibilité de l'eau.

De plus, Surveillance des cours d'eau est un programme de surveillance qui évalue l'état des glaces et qui prévoit les niveaux d'eau dans la rivière Saint-Jean et ses tributaires. Il permet d'informer le public sur

les risques de dommages causés par les inondations et les glaces.

Qualité de l'eau

Eau de surface

La qualité de l'eau d'une rivière ou d'un lac permet d'en déterminer les usages possibles. En effet, une eau qui est acceptable pour certains usages peut ne pas l'être pour d'autres. Par exemple, la qualité de l'eau d'un lac ou d'une rivière peut convenir à la baignade, mais pas à la consommation.

Par ailleurs, les scientifiques s'intéressent aux types et aux quantités de substances présentes dans l'eau ainsi qu'à ce que ces substances peuvent faire à l'écosystème. Différentes utilisations des terres peuvent contaminer les réserves d'eau potable et les ressources en eau dont dépend la vie aquatique.

Bien que de nombreux minéraux et bactéries naturels puissent influencer sur la qualité de l'eau, c'est l'activité humaine qui a le potentiel d'avoir le plus grand impact sur la qualité de l'eau. Il peut s'agir par exemple de substances présentes dans l'air qui entrent dans le cycle hydrologique par l'intermédiaire des précipitations, du ruissellement des zones urbaines ou des activités industrielles, agricoles, minières et forestières.

L'eau potable provenant des bassins hydrographiques de surface, comme les lacs et les rivières, est régulièrement analysée à certains endroits (là où l'eau

est recueillie) dans le cadre du plan de surveillance de la qualité de l'eau.

Bassins hydrographiques

Un bassin hydrographique comprend deux composantes principales, l'eau et la terre, et est constitué de nombreux cours d'eau qui s'écoulent vers un point précis moins élevé.

Le Nouveau-Brunswick possède 13 bassins hydrographiques de haut niveau : Péninsule acadienne, Baie-des-Chaleurs, Fundy Est, îles Fundy, intérieur de la baie de Fundy, rivière Miramichi, rivière Nepisiguit, détroit de Northumberland, rivière Petitcodiac, rivière Restigouche, rivière Saint-Jean, Fundy Ouest, et rivière Sainte-Croix.

Au Nouveau-Brunswick, la qualité de l'eau de surface varie. La qualité de l'eau dépend de trois facteurs :

- Quantité d'eau : la quantité d'eau disponible influe sur la qualité de l'eau. En effet, moins il y a d'eau, plus la capacité de dilution des déchets est faible;
- Sources ponctuelles : sources de contaminants aux points de rejet, comme les rejets des eaux usées qui ont été traitées et que l'on nomme effluents;
- Sources non ponctuelles ou diffuses : sources de contaminants difficiles à repérer, comme les égouts pluviaux par lesquels des contaminants pénètrent dans les plans d'eau.

C'est à chacun de nous de prendre soin des bassins hydrographiques de la province. Quand nous ne prenons pas les précautions nécessaires, la santé de nos lacs et autres plans d'eau peut être compromise.

Des bassins hydrographiques sains qui fonctionnent bien constituent des sources abondantes d'eau propre pour l'agriculture, les municipalités, l'industrie et les activités récréatives. De plus, ils contribuent à la santé globale de l'environnement et à la qualité de vie des Néo-Brunswickois.

Eaux souterraines et aquifères

La majeure partie de l'eau douce de la planète se trouve sous terre, entre les particules de sol et les fractures de la roche, comme une éponge qui retient l'eau. Les couches poreuses de roches et de sol où de grandes quantités d'eau sont stockées sont appelées aquifères.

De nombreux aquifères se composent d'épais dépôts de sable et de gravier laissés par les rivières glaciaires. Par exemple, ce type d'aquifère constitue la majeure partie des ressources en eau de la région de Fredericton au Nouveau-Brunswick.

L'eau potable peut être extraite des aquifères en forant des puits. Les puits privés ainsi que les puits municipaux sont alimentés en eau par la nappe phréatique.

Certaines activités menées à proximité des puits d'eau peuvent influencer directement sur la qualité de l'eau potable. La contamination d'une source

d'eau souterraine peut avoir des conséquences sur la vie d'une personne ou d'une collectivité entière.

La protection de ces sources d'eau souterraine est donc essentielle au maintien de la santé des Néo-Brunswickois et de leur qualité de vie.

Une goutte de pétrole peut rendre jusqu'à 25 litres d'eau impropres à la consommation.

Protection au Nouveau-Brunswick

La *Loi sur l'assainissement de l'eau* et ses règlements fournissent un cadre pour la protection de l'eau au Nouveau-Brunswick. Le *Règlement sur l'eau potable* définit les exigences relatives à l'eau potable. Ce règlement exige des analyses régulières de l'eau des approvisionnements publics ainsi que des analyses de l'eau des puits domestiques lorsque de nouveaux puits sont construits ou qu'un puits existant est approfondi ou réaménagé. Le *Règlement sur les puits d'eau* définit les normes de construction des puits qui doivent être appliquées.

Le *Décret de désignation du secteur protégé de bassins hydrographiques* et le *Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage* définissent les activités permises à l'intérieur de ces secteurs d'approvisionnement en eau potable.

Des agréments sont requis en vertu du *Règlement sur la qualité de l'eau* pour rejeter des eaux usées (effluents) ou des substances dans un plan d'eau

dans le cadre d'un procédé industriel. Des agréments sont également accordés pour la construction et l'exploitation des installations d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées.

Ce que vous pouvez faire pour protéger la qualité de l'eau :

- Utilisez des produits ménagers écologiques, lorsque c'est possible.
- Bien maintenir votre système d'égouts
- Évitez d'utiliser des pesticides ou d'autres matières dangereuses dans votre jardin.
- Évitez de jeter des produits dangereux dans l'égout pluvial.

Pour en savoir plus, communiquez avec le :

Ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux

Tél. : 506-453-2690

Courriel : elg/egl-info@gnb.ca

Site Web : www.gnb.ca/environnement